

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520

Date de convocation : 29 mars 20



Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12
Quorum : 7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, GIRAUD Jean, CANET Véronique, DUPINAY Pierre, LIMONE Julien, NAVEZ Marie-Louise, CLUZEL Anthony, BLANC Emilie, GRANGE Yves, DEGAND Nathalie, BARDY Benoît

Absente : Muriel ROUCHOUSE

Secrétaire de séance : Emilie BLANC

N° 17 050423

OBJET : Adoption du budget primitif assainissement 2023 de SAINT APPOLINARD

Le conseil municipal

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;
- Vu le projet de budget primitif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2023 ; qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 50 736.88 €

Investissement : 753 752.12 €

Le budget 2023, en section d'investissement, est très important du fait de la transformation de la STEP du Bourg en filtres plantés de roseaux.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

ADOpte le budget primitif assainissement de l'exercice 2023 de la commune de SAINT APPOLINARD et vote les crédits qui y sont inscrits ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- avec définition des opérations détaillées en page
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

La secrétaire de séance

Emilie BLANC

FLACHER

Le Maire

Annick

